

Réforme du collège Mobilisons nous !

Pour la qualité du service public S'opposer au passage en force de l'autonomie

Tous les principes qui fondent cette réforme ne sont que le recyclage des préconisations de l'OCDE qui ont été mises en œuvre par le pouvoir Sarkozyste lors de la réforme du lycée : **renvoi au local des décisions sous couvert d'autonomie pédagogique**. C'est un choix idéologique que fait le Ministère que d'installer **la déréglementation en renforçant les pouvoirs du chef d'établissement** comme unique réponse aux difficultés du collège.

Bizarrement, de l'augmentation des effectifs par classe, de l'indigence de la formation continue des personnels, pas un mot ! Obtenir le silence sur ce qui est certain et faire passer pour certain ce qui n'est pas démontré, tel semble le refrain du ministère, entonné en chœur avec les voix des zélateurs de la réforme, UNSA et SGEN réunis.

Il y a de quoi être révoltés car l'institutionnalisation de la possibilité de parcours différents dans un même collège accroîtra la **logique de concurrence entre les disciplines et entre les établissements**. Ainsi un établissement pourra décider de faire plus de mathématiques ou de français en cinquième en imposant à d'autres disciplines de rogner sur leurs horaires bien maigres. Est-ce lutter contre la hiérarchie des disciplines ? Et comment gérer les changements d'établissements des élèves ? Et combien les collègues en service partagé (qui augmentent de 20% dans notre académie) devront-ils préparer de progressions annuelles ? Il ne reste plus qu'à supprimer les épreuves du brevet au profit d'un socle peu commun et **il y aura autant de systèmes éducatifs que de collèges !**

Pas si sûr... Parce que nous ne laisserons pas faire !

Ce que nous voulons pour le collège :

La réussite des élèves se joue avant tout dans la classe. Bouleverser les structures n'est pas une fin en soi ni une garantie de succès. Le SNES-FSU demande

Des grilles nationales garantissant les horaires disciplinaires définis annuellement.

La diminution des effectifs des classes (24 élèves au plus, 20 en REP) et la possibilité d'enseignement en groupes allégés.

Une formation initiale et continue des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.

Une amélioration des conditions de vie dans les collèges : des vies scolaires renforcées et des équipes pluriprofessionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.

Ce que nous refusons :

La réduction des horaires de cours, qui renforce les effets des inégalités sociales.

La globalisation des horaires de plusieurs disciplines, qui importerait au collège les difficultés connues au lycée : utiliser les enseignements comme variables d'ajustement des services et mettre les disciplines en concurrence.

Cette réforme ne répond pas aux enjeux du collège, mobilisons-nous et signons la pétition

<http://petitions.snes.edu/?petition=32>

**Réforme du collège,
HORS SUJET !**



Grille horaire présentée par le ministère : décryptage

	Sixième		Cinquième		Quatrième		Troisième		différence
	grille actuelle	projet							
	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Français	4+(0,5) ou 5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4	0
Maths	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5	0
LV1	4	4	3	3	3	3	3	3	0
LV 2	-	-	-	2,5	3	2,5	3	2,5	+1,5h
Histoire-géo-EMC	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	0
SVT	1+(0,5)	4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-1 h EIST ?
Technologie	1+(0,5)		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	
Physique	-		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	
Arts plastiques	1	1+1	1	1+1	1	1+1	1	1+1	0
Éd. musicale	1		1		1		1		
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3	0
IDD	-	-	2	-	2	-	-	-	-4
EPI *	-	-	-	3*	-	3*	-	3*	Pris sur les heures disciplinaires
Horaires non affectés	-	2,75 puis 3	0,5	2,75 puis 3	0,5	2,75 puis 3	-	2,75 puis 3	
Accomp, perso*	2	3*	-	1*	-	1*	-	1*	
Total élèves	26,5 ou 27	26 DONT 3*	25	26 DONT 4*	28	26 DONT 4*	28,5	26 DONT 4*	-4,5h
Total Profs	28	28,75	25,5	28,75	28,5	28,75	28,5	28,75	+4,5h
Enseignements facultatifs **									
Latin, Grec	-	-	2	1	3	2	3	2	-3
DP3**	-	-	-	-	-	-	3	0	-3
LV régionale	-	-	-	1	3	2	3	2	-1

Super prof, E(i)S (t)-TU LA ?

Voici ce qu'a répondu un IPR d'une autre académie à un prof de Sciences physiques :
« le chef d'établissement pourra vous imposer l'enseignement des svt et de la techno ! si vous le refusez, vous irez faire un complément de service dans un autre établissement... »

- Les **enseignements artistiques** sont globalisés et donc annualisés.
- En 6^{ème}, les **enseignements scientifiques** sont globalisés : c'est le retour de l'**Enseignement Intégré de Sciences et Techniques (EIST)** : Quelle organisation ? Un super prof de « sciences » ?
- La **DP3**** disparaît.

Le **latin et le grec****, qui avaient été « oubliés » dans la 1^{ère} version sont réintroduits mais avec une baisse horaire et **sans dotation spécifique** : si un établissement les propose, les moyens devront être pris sur la marge d'autonomie des établissements donc au détriment de groupes dans d'autres disciplines !

- L'**accompagnement personnalisé*** sera de 3 h en 6^{ème} et d'au moins 1 h dans les autres niveaux. **Ces heures sont prises sur les enseignements disciplinaires et ne viennent pas en plus comme l'était l'aide personnalisée.**

- En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} apparaissent les **EPI* (enseignements pratiques interdisciplinaires)**. Huit thèmes d'EPI seront inscrits dans les programmes et 2, au minimum, devront être mis en place par année.

Les 8 thèmes sont : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales étrangères.

Les EPI sont également pris sur les horaires disciplinaires, ils ne seront donc pas des heures en plus comme l'étaient les IDD.

QUI DÉCIDE ?

L'AP et les EPI étant pris sur les horaires disciplinaires, **il y aura des choix à effectuer** dans chaque établissement. Il faudra également répartir les **heures non affectées** (2, 75 h par niveau, 3h à la rentrée 2017).

Au total, **l'autonomie de l'établissement représentera plus de 20 % de la dotation** en heures. C'est au **conseil pédagogique** qu'appartiendront ces choix. Or pour la composition de ce dernier, en l'absence de volontaire, c'est le chef d'établissement qui nomme les collègues ! **La marge de manœuvre laissée aux établissements risque fort de devenir un outil de management pour les chefs d'établissement.**

DES HEURES NON AFFECTÉES À CHAQUE NIVEAU : CHOUETTE, ON VA POUVOIR FAIRE DES GROUPES ?

Pas vraiment ... Pour permettre une véritable interdisciplinarité, les EPI seront financés en partie avec les **heures non affectées**.

D'autres, parmi ces heures non affectées, seront utilisées pour que l'AP se fasse en effectifs réduits. **Il en restera donc très peu - voire plus du tout - pour mettre en place des groupes allégés.**

VOUS AVEZ DIT ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ? OU LES VIEILLES RECETTES CONFRONTÉES AU RÉEL...

L'enquête lycée réalisée par le SNES DIJON en 2012 révélait que dans 6 % des lycées, celui-ci est organisé dans des groupes inférieurs à 12 élèves, pour 40% entre 12 et 15 élèves et enfin pour **53% dans des groupes supérieurs à 15 élèves (pouvant aller jusqu'à 24 voire la classe entière)**. l'accompagnement personnalisé a souvent été organisé pour compléter les services des collègues ce qui permet de douter de sa pertinence. Souvent, les enquêtes font état de difficultés des collègues pour préparer les différentes séances et pour cause : aucune formation n'a été proposée.

